



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CESSIION DE BIENS A TITRE GRATUIT  
A L'ASSOCIATION COLLECTIF DU BONHEUR  
INTERIEUR BRUT**

**DÉCISION N° DM-23-480  
EN DATE DU 26 DECEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis Tourne ;

**VU** les actions théâtrales menées au Sénégal par l'association Collectif du bonheur intérieur brut dans le cadre de son programme de coopération avec le Pôle Théâtre Kaddu Yaraax de Dakar, impliqué dans la résolution de problèmes socio-économiques liés notamment à la dégradation de l'environnement et la déscolarisation et dont la principale activité consiste à animer des ateliers de théâtre-forum ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vue de la reconstruction du Centre sportif et culturel Georges-Pompidou, une liste de biens intégralement amortis et devant être mis à la réforme, a été établie ;

**CONSIDÉRANT** que ces biens peuvent être déclassés du domaine public parce qu'ils ne sont plus affectés au service public ;

## D É C I D E

**DE CEDER** les biens listés ci-après, à titre gracieux, à l'association Collectif du bonheur intérieur brut qui en assure les frais de transport, en vue de leur installation dans le Pôle Théâtre Kaddu Yaraax de Dakar :

- Console midas venice 240
- Egaliseur yamaha Q25031B
- Ensemble HF seinnheiser EM 100
- Ensemble HF seinnheiser EM 100 G2
- HP Dynacord DT83
- HP Yamaha S2112H
- Amplis BGW 250 C ou D
- Ensemble HF Samson BR3

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231226-lmc1H11534H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/12/2023  
Date de Publication : 26/12/2023